

Délégation de tâches

Polémique autour du projet Asalée

La FNI s'inquiète des conséquences, pour les infirmiers libéraux, de l'expérimentation de délégation des tâches en médecine générale, menée en Poitou-Charentes par l'Union régionale des médecins libéraux.

En juin 2006, l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) publiait un rapport d'étape très positif sur les cinq premières expérimentations de coopération et de délégation de tâches entre professionnels de santé*, menées sous l'égide de l'ONDPS et de la Haute autorité de santé (HAS). Six mois plus tard, c'est l'une des dix nouvelles expérimentations, actuellement en cours, qui fait débat.

Le 30 décembre, dans un courrier adressé au docteur Jean-François Toussaint, président de la Commission nationale d'orientation pour la prévention, la Fédération nationale des infirmiers (FNI) déplore en effet que la présentation du projet Asalée (Action de santé libérale en équipe), mené actuellement par l'Union régionale des médecins libéraux (URML) de Poitou-Charentes, ait été mise au programme des États généraux de la prévention, organisés dans cette région le 11 janvier. Pour le syndicat, communiquer sur ce projet «comme un progrès en termes de collaboration, d'organisation des soins et de service médical rendu», alors même que l'évatuation par la HAS n'est pas achevée, relève «d'une malhonnêteté intellectuelle que la FNI ne cautionne pas et ne souhaite pas voir cautionner».

Inscrite dans l'arrêté du 30 mars 2006 – complétant et modifiant l'arrêté du 13 décembre 2004 relatif à la coopération entre professionnels de santé –, l'expérimentation Asalée vise à organiser une délégation de tâches en médecine générale, grâce au recrutement, par des cabinets de médecins libéraux, d'une infirmière salariée à plein temps.

Infirmières salariées

Les actes délégués concernent notamment les consultations de suivi, l'évaluation des situations cliniques et l'information sur la pathologie et le traitement, chez des patients relevant de différents programmes de dépistage (cancer du sein, troubles cognitifs des personnes âgées, diabète de type 2...). Cette action, qui a débuté en 2004, réunit aujourd'hui sept infirmières et quarante-trois médecins.

Au-delà du problème de l'évaluation, les critiques formulées par la FNI portent aussi sur le projet lui-même. Le syndicat dénonce en effet un manque de concertation avec les organisations infirmières et l'absence d'état des lieux préalable des pratiques infirmières en ambulatoire: « On nous transfère ainsi des compétences – la prévention et l'éducation – que nous avons déjà. Une bonne lecture de notre très riche décret de compétences le prouve », s'exaspère Philippe Tisserand, président de la FNI.

Pour ce syndicat, cette expérimentation constitue donc un «danger» pour l'avenir des libéraux: «Elle vise à fournir aux médecins une secrétaire médicale surqualifiée, rien de plus, s'inquiète Philippe Tisserand. Notre système de soins ambulatoires lorgne d'ailleurs de plus en plus vers le modèle allemand, qui réduit les infirmières à des assistantes techniques médicales.»

Complémentarité

Du côté de l'URML, on dénonce une «vision caricaturale» de ce projet qui, dit-on, a fait l'objet d'une évaluation continue depuis trois ans, avec des résultats très positifs: «Les médecins sont dans une phase démographique déclinante, qui les empêche de prendre en charge aussi bien qu'ils le souhaiteraient les questions de prévention et d'éducation. Ils sont donc à la recherche de collaborateurs ayant de véritables connaissances médicales pour les aider à améliorer la qualité des soins», explique Jean Gautier, président de la section généraliste de l'URML et responsable du projet.

Pour l'URML, Asalée est donc moins une expérience de délégation de tâches que de coopération interprofessionnelle: «Elle comporte d'ailleurs des actes, comme le dépistage du cancer du sein, qui ne font pas partie des compétences infirmières. Et lorsqu'ils en font partie, les infirmières n'ont pas toujours le temps de les assurer, car leur domaine d'intervention est déjà très large. Loin de concurrencer les libérales, nous essayons donc de travailler en complémentarité avec elles», estime le responsable du projet.

C'est néanmoins à la HAS, qui formulera, fin 2007, des recommandations sur les délégations de tâches, après évaluation de l'ensemble des expérimentations en cours, que reviendra le dernier mot.

Stéphanie Lampert

* Consulter www.sante.gouv.fr/ondps/.html

Prévention: 5 priorités

■ Au cours du conseil des ministres du 3 janvier dernier, le ministre de la Santé Xavier Bertrand a présenté le bilan d'étape des États généraux de la préventions (EGP), qui sont entrés dans leur phase régionale. Il a présenté 5 priorités, comprenant 15 mesures en 2007 auxquelles le gouvernement consacrera 128,7 millions d'euros. Il compte notamment renforcer le rôle des professionnels de santé dans la prévention. Plus d'informations sur www.sante.gouv.fr